

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-BAPTISTE LUCCIONI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE»**

OBJET : DSP- Politique ferroviaire de la CTC

Monsieur le président,

Comme chacun sait, les chemins de fer de la Corse rencontrent depuis quelques temps déjà de graves problèmes. Aux dysfonctionnements des nouveaux AMG 800 se greffent des revendications salariales. Sans verser dans le rappel de ce long chapelet d'incidents et de craintes des cheminots, il convient simplement de souligner, pour fixer les esprits, que cet été la prestation offerte par les CFC sera amputée de près de la moitié de ses potentialités. Le groupe Corse social démocrate s'est déjà exprimé à plusieurs reprises sur ce dossier et notamment le 17 Février dernier en faisant adopter un amendement sur le statut des salariés. Pourtant, dire et affirmer que l'on voit le bout du tunnel semble être une contre-vérité.

En effet, à un mois de l'échéance devant lier par convention de délégation de service public, tout semble relever de la totale inconnue. La SNCF qui seule avait répondu à l'avis d'appel d'offres a fait valoir des prétentions à tout le moins déraisonnables. Rappelons, sans verser dans le jugement de valeur, que jusqu'à présent, elle avait chiffré sa délégation à quelques 12 millions d'Euros alors qu'elle en réclame aujourd'hui quelques 42 millions. Ce spectaculaire renchérissement de sa prestation interpelle tant sur le plan économique que sur celui de la bonne foi du possible postulant. Comment peut-on imaginer dans un simple souci de cohérence que cette société ait besoin d'encaisser près de 4 fois la somme qu'elle encaissait jusqu'alors pour un service somme toute similaire. Dans cet hémicycle comme ailleurs, nombreux sont ceux qui pensent qu'elle voudrait engranger de substantiels bénéfices aussi injustifiés qu'exorbitants. D'autres poussant la logique de cette demande financière sont en droit de se poser la question de savoir si la SNCF ne veut pas purement et simplement ne pas être retenue comme délégataire et sa demande serait alors pour elle un moyen de sortir du jeu.

Le président de l'office des transports a-t-il pris langue avec des décideurs de cette compagnie pour connaître des arguments qu'elle mettrait en avant pour demander un surplus de 30 millions d'euros. En tout état de cause, il semble

inimaginable d'accepter un tel diktat qui ressemble davantage à un « hold up » qu'à une doctrine économique. Cela dit et quelles que soient les considérations qui animent la SNCF, l'urgence commande de trouver une solution. On sait que le président de l'OTC qui semble outré par cette méthode a imaginé des solutions de substitution. Mais entre les propos informels et les argumentations à l'emporte pièce, nous voudrions entendre de sa bouche ce qu'il peut proposer pour que les CFC ne soient pas contraints de rester à quai...

S'il semble inimaginable que la SNCF remporte cette nouvelle délégation de service public, peut-on dire pour autant que cet opérateur historique sera définitivement exclu de l'exploitation des CFC ? Dans ce droit fil, est-il acquis que la CTC a d'ores et déjà réfléchi à créer une structure afin d'être l'actionnaire majoritaire des chemins de fer de la Corse. En cela elle serait dans la continuité de ce qui fut accompli par exemple dans l'aérien avec Air Corsica.

Enfin, et pour évoquer un problème qui nous tient à cœur, pouvez-vous Monsieur le président, nous affirmer ici que les engagements concernant les personnels seront tenus et qu'ils bénéficieront d'un statut digne de ce nom avant la fin de l'année ?

Je vous remercie.